

12 mars 1935

## **LES DECLARATIONS DE M. DE MARTEL ET LES DROITS DE DOUANE**

Le Comte de Martel a fait au correspondant parisien de notre confrère le *Mokattam* des déclarations sur la situation en Syrie et au Liban. Si on peut en connaître aujourd'hui l'esprit ou la pensée, il est impossible, à travers deux traductions de retrouver exactement les mots dont a pu se servir le Haut-Commissaire. Voilà pourquoi, malgré tout, nous ne pouvons accueillir qu'avec une prudente réserve la forme de ces déclarations.

Le Haut-Commissaire a fait clairement allusion au conflit avec le Patriarche. Il a manifesté son espoir que se dissipent les malentendus actuels et de voir démasqués ceux qui ont essayé de semer la division entre la puissance mandataire et les représentants qualifiés d'une amitié traditionnelle. La dignité, la pondération et le bon sens de ce langage contrastent étrangement avec les excès de zèle d'une certaine presse. Nous ne croyions pas si bien dire quand nous soutenons que les Ilotes dégoutaient ceux-là mêmes qui les payaient. Associons-nous pleinement aux sages paroles du Haut-Commissaire et à ce double espoir. Ainsi compris, le conflit ne pourra se prolonger bien longtemps et quand les deux partis prouveront aussi évidemment leur volonté de rapprochement, les conciliations deviendront elles-mêmes inutiles.

Le Comte de Martel a également parlé de la crise « qui atteint moins les pays comme le Liban que les pays de monoculture ».

Enfin, le Haut-Commissaire a abordé la question des droits de douane. Dans la situation actuelle, a-t-il dit, et avant d'avoir trouvé des ressources nouvelles, il est impossible de diminuer les droits de douane. Il nous permettra ici de ne pas être de son avis sur ce point.

La question des droits de douane reste à la base de tout relèvement économique du pays. Il faut répéter sans se lasser qu'à cause de notre situation géographique particulière, le transit et le commerce sont les deux seuls espoirs qui nous restent. Tout l'outillage économique dont, nous pouvons être dotés risque de rester vain tant que nous ne serons pas arrivés à la parité douanière avec la Palestine, c'est-à-dire tant que nous ne cesserons pas de donner une prime officielle à la contrebande et d'adresser à tous les exportateurs une invitation non moins officielle à passer par le port de Caïffa ou par un autre. De plus, des sommes relativement importantes ont été consacrées ces derniers temps à certains travaux d'utilité publique. Nous croyons même savoir qu'en plus de la somme qui avait été précédemment prévue, 11 nouveaux millions de francs vont être avancés par le budget des Intérêts Communs au gouvernement libanais à titre de prêts sans intérêts, remboursables en 5 ans, pour permettre certaines réfections, améliorations ou embellissements du réseau routier. Ne croit-on pas que cet argent eut été plus utilement employé en dégrèvements et devrait servir à un abaissement réel et raisonnable des droits de douane ? N'y avait-il pas pour ces 60 millions consacré à de travaux, en eux-mêmes, certes, fort honorables mais qui revêtent pourtant à l'heure actuelle, et au moment où le commerce se meurt, un caractère d'ordre somptuaire, un meilleur placement ?

« Il faut être vivant avant d'être libre », disions-nous au Comte de Martel, peu avant son départ. Dans un autre ordre d'idées, ne pourrions-nous pas lui dire qu'avant d'embellir les routes de ce pays, il conviendrait de leur assurer les moyens de transporter encore quelque chose ?